

EXPLOITATION PÉDAGOGIQUE

LA RÈGLE S'APPLIQUE AUSSI AUX VALETS DE FERME

OBJECTIFS

- 1 - Analyser un texte historique.
- 2.- Développer l'esprit critique.
3. - Nuancer.

NIVEAU

- 1 - Lycée

CONTEXTE

LES CISTERCIENS ET L'ÉLEVAGE

Les monastères cisterciens se font remarquer dans le domaine de l'élevage. Tout à la fois source d'énergie (bœufs, ânes, chevaux assurant des tâches de traction lourde dans les champs ou sur les chemins), de produits manufacturés (laine, cuir, parchemin par ex), l'animal domestique a une place de choix dans l'économie rurale. Selon l'historien Robert Fossier, Saint Bernard a missionné des frères de son abbaye en Italie pour ramener des buffles mâles et pratiquer des croisements. Ces efforts ne sont pas destinés à bonifier la viande, mais à améliorer les capacités d'une bête plus robuste ; les Cisterciens développent l'usage du cheval comme animal de traction, alors qu'il était longtemps exclusivement guerrier. Le cheval plus souple et rapide que le bœuf est capable de retourner des sols bruns et lourds où le bœuf s'enfonce.

**Les cahiers de Science et vie, N° 78 , décembre 2003*



- 1.- Présentez le document : sa nature, sa date, son auteur, son destinataire.
- 2.- Quelle sont les fonctions du palefrenier ?
- 3.- Relevez deux informations qui montrent qu'il est soumis à un règlement très strict.
- 4.- Recherche : pourquoi le couvent possède-t-il et élève-t-il des chevaux ?

INFO+

POUR LES VALETS, DES TRAVAUX DE RÈGLE STRICTE

Koenigsbrück est obligée d'engager des salariés qui habitent les petites maisons autour de couvent. Dirigés par le *Schaffner*, homme exécutant les ordres du couvent, les maîtres valets, porcher, bergers, menuisier ou vigneron sont soumis à un règlement très strict qui impose des amendes en cas d'infraction (*Gesindeordnung*, ADBR 12 J 1423) : par exemple rire pendant la prière coûte deux sous, manquer la messe cinq et il est interdit de boire de manière déraisonnable.



Fiche n°9, sur l'organisation du couvent.

Consulter aux Archives départementales les autres folios de la *Gesindeordnung* (réglementation de la domesticité), conservés sous la cote ADBR 12 J 1423.